
LAURENCE MONTEL

CRIME ORGANISÉ
ET POLITIQUE EN FRANCE,
APERÇU HISTORIQUE

17

Il suffit de se tourner vers les États-Unis et l'Italie pour constater la relative discrétion du crime organisé dans l'historiographie française. Cette dernière contraste également avec l'attention que portent sociologues et politistes à l'actualité du phénomène, ainsi qu'avec les nombreuses chroniques du Milieu et du banditisme publiées depuis la fin des années 1960. De fait, la question des rapports entre crime organisé et politique est elle-même assez peu abordée d'un point de vue historique, dans un cadre universitaire. Nous proposons ici d'engager la réflexion à partir du cas de Marseille, ville par excellence du Milieu français au ^{xx}^e siècle, à partir de notre propre travail sur la criminalité organisée dans cette ville, et de la bibliographie existante¹. Il sera question du ^{xix}^e siècle et du ^{xx}^e siècle jusqu'aux années 1970, parce qu'un cycle de l'histoire du crime organisé français s'achève alors, avec l'annonce de la fin du Milieu – ce qui ne présume pas de la disparition simultanée de tout lien entre crime organisé et politique en France.

L'étude de la criminalité est susceptible d'amener sur le terrain politique, par exemple lorsqu'on s'intéresse à la fabrique de la loi, aux politiques pénales, ou encore aux usages politiques de l'insécurité, que

1. Nous avons étudié les années 1820-1940 : *Marseille, capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, thèse de doctorat soutenue à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, 2008. Résumé disponible sur le site crimino-corpus : <http://criminocorpus.hypotheses.org/?p=1054>. Pour les années 1940-1970, on s'est appuyé sur les travaux existants. Certains respectent les préceptes de la méthode historique, mais de nombreuses références tiennent plutôt du récit. Dès lors, le savoir actuellement disponible est en partie incertain.

l'on se place dans une perspective historique ou non. Mais en matière de crime organisé, la question de l'articulation au politique est plus complexe, et même plus cruciale, parce qu'elle interroge sur la nature même du phénomène. Si certains spécialistes définissent le crime organisé avant tout comme un ensemble de pratiques licites et illicites, d'autres conditionnent son existence à celle de relations de connivence nouées entre les acteurs criminels et des représentants de la société légale issus, notamment, des milieux politiques².

Dès lors, l'étude historique des rapports entre crime organisé et politique rend inévitable une réflexion sur l'importation, dans cette discipline, du concept de « crime organisé », et impose, dans une perspective diachronique, de caractériser les liens que l'on peut établir entre cette forme de déviance et le domaine du politique.

18

LES TRAFICS DU CRIME ORGANISÉ (1820-1970)

Pour l'historien, employer l'expression « crime organisé » est malaisé. Importée des États-Unis, contemporaine du premier xx^e siècle, elle est temporellement et spatialement marquée. Son sens n'en finit pas, en outre, de faire débat. Nombre de définitions actuelles, descriptives et techniques, produites par des instances décisionnelles en vue de sa répression, ne sauraient être opérationnelles en histoire. D'autres, plus réflexives, le sont en revanche, comme celle que propose le criminologue canadien Jean-Paul Brodeur, pour qui le crime organisé comprend « des activités illégales d'approvisionnement en biens et services partiellement ou totalement prohibés et [...] le recyclage illicite du profit de ces trafics³ ». Les opportunités de recyclage et de blanchiment étant sommaires jusqu'à l'entre-deux-guerres, on retiendra qu'on peut, en premier lieu, considérer le crime organisé comme la pratique de trafics informels.

Les sources judiciaires et policières permettent d'identifier et d'étudier les infractions renvoyant à des activités régulières de bandes ou de réseaux criminels. Elles témoignent d'abord que les bandes criminelles rurales caractéristiques de l'Ancien Régime, dont les « chauffeurs » avaient été, sous la Révolution et le Directoire, les figures les plus honnies, laissent place peu à peu, au xx^e siècle, à une criminalité professionnelle urbaine

2. C'est le cas d'Alan Block, *East Side West Side. Organizing Crime in New York, 1930-1950*, Cardiff, University College Cardiff Press, 1980, 4^e éd., 1999, p. 10.

3. Jean-Paul Brodeur, « Le crime organisé », in Laurent Mucchielli et Philippe Robert (dir.), *Crime et Sécurité, l'état des savoirs*, La Découverte, 2002, p. 246.

incarnée à Paris, dès la monarchie de Juillet, par l'escarpe, spécialiste de l'attaque nocturne⁴. Sous la III^e République, les villes représentent les espaces privilégiés du crime et de l'insécurité.

Les sources marseillaises révèlent que, au xx^e siècle, les malfaiteurs des villes sont avant tout des voleurs, délinquants ou criminels suivant qu'ils pratiquent de petits vols réguliers sur les quais, sur les étals des commerces et des grands magasins, ou qu'ils pillent les magasins des négociants et les domiciles des particuliers. Au siècle suivant, les voleurs ne disparaissent évidemment pas. Aux astucieux, on oppose d'ailleurs les braqueurs, qui, de Bonnot à Mesrine, figurent tour à tour l'ennemi public numéro 1. Pourtant, à partir des années 1870, l'économie criminelle s'ouvre de plus en plus aux trafics, dont le panel se diversifie et dont la part dans la répression s'accroît. Les secteurs des jeux prohibés et du proxénétisme illégal, local ou international (la traite des femmes), dominant des années 1880 aux années 1920. Par la suite, le trafic de stupéfiants se développe. Après le second conflit mondial, la contrebande internationale de cigarettes, de métaux précieux, ou encore le trafic des piastres entre la métropole et l'Indochine gagnent en envergure. Ainsi, dans les milieux criminels, les trafiquants se multiplient aux côtés des voleurs.

19

Ces mutations des milieux et des pratiques illicites doivent être mises en relation avec les transformations économiques, sociales et culturelles de l'époque contemporaine, notamment avec l'industrialisation, l'enrichissement de la population et l'extension des marchés. La multiplication des trafics tient indéniablement à l'essor de la demande en biens de consommation et de loisir. Elle est liée, à partir des années 1880, à la pénalisation de certains types d'offre. Ainsi est créé, en 1885, le délit de « vagabondage spécial » qui vise les souteneurs et les bonneteurs. En 1893, une loi sanctionne les paris sur les courses tenus en dehors des hippodromes par des bookmakers clandestins. Impulsée par l'État, cette réglementation est soutenue par une partie de l'opinion et par des groupes de pression. Le formidable élan compassionnel engendré, à l'orée du xx^e siècle, par la traite des Blanches, n'est pas sans relation avec la loi de 1903 qui sanctionne plus lourdement les trafiquants de femmes. Dans les années 1910, différentes ligues réclament une législation plus sévère en matière de trafic de stupéfiants, jusqu'à l'obtenir en 1916.

À considérer le crime organisé comme un ensemble de trafics, il semblerait que son histoire débute dans les vingt dernières années du

4. Dominique Kalifa, « L'attaque nocturne, une frayeur », *Sociétés et Représentations*, n°4, mai 1997, p. 89-101, repris dans *Crime et Culture au XIX^e siècle*, Perrin, 2005, p. 235-256.

xix^e siècle. Ce serait ne pas voir que les vols alimentent une économie parallèle fondée sur le trafic des biens volés. Rares et de valeur, les textiles, le mobilier, les produits périssables soustraits sur les marchés ou sur les quais – à Marseille, mais encore dans d’autres ports, comme par exemple à Londres – se retrouvent ensuite, en grande partie, sur le marché de l’occasion. Peu réglementé, toléré, ce dernier caractérise une société de pénurie, alors que l’essor ultérieur des trafics non liés au vol indique la diffusion de l’aisance matérielle.

20 Pris sous cet angle, le crime organisé existe dès lors que sont repérables des formes d’économie parallèle, soit bien avant la fin du xix^e siècle. Dans cette perspective, les rapports entre le crime organisé et le politique sont d’abord d’ordre oppositionnel. Le crime organisé est en effet déterminé par la législation et la répression qui s’ensuit, réactions orchestrées par les pouvoirs publics, face à des agrégats d’individus et à leurs pratiques considérées comme nocives pour l’ordre, la morale, la santé publique et l’économie légale. L’État, dépositaire de la violence légitime, est, de plus, prompt à nier l’identité politique que revendiquent, de temps à autre, des groupes organisés vivant d’activités illicites. Ce fut notamment le cas pour les bandes royalistes du Directoire et plus encore pour les anarchistes un siècle plus tard. Valable pour la France d’Ancien Régime et encore au xix^e siècle, ce schéma ne convient plus à partir des années 1920, l’opposition stricte laissant place à des formes d’entente ou de connivence entre certains acteurs criminels et certains représentants des milieux politiques et des pouvoirs publics. Réserver l’expression « crime organisé » à ces situations-là présente l’avantage de bien marquer la distance qui sépare cette forme de criminalité du banditisme, du brigandage et de la criminalité commune.

CRIME ORGANISÉ ET POLITIQUE LOCALE (1930-1970)

Pour nombre de spécialistes, le « crime organisé » n’existe que lorsque ses acteurs entretiennent des relations de connivence avec des représentants des élites locales, des institutions répressives et des instances politiques. Dans les sources marseillaises, ce type de lien est inexistant jusqu’à la Belle Époque, moment où on en trouve des traces dans le secteur des maisons de prostitution. Ce type d’industrie est alors toléré dans le cadre d’un règlement municipal, mais les tenancières oscillent souvent entre la tenue de maisons autorisées et celle, plus rentable, de maisons clandestines. Certains notables locaux, dont des politiques, sont les clients de ces différents établissements. Ils peuvent intervenir

en faveur des tenancières auprès de la police, par exemple pour contrer une procédure ou faire éviter une contravention. À cette époque, les milieux criminels se transforment. Les bandes laissent de plus en plus place à des réseaux lâches, adaptés au quadrillage policier de l'espace urbain, tandis que les inculpés adoptent des stratégies plus efficaces en justice, telles que, notamment, l'intimidation des témoins ou le refus systématique de toute collaboration. Il n'est donc pas étonnant que cette période voie certains mettre à profit leur proximité avec des hommes politiques locaux. Toutefois, dans les sources, les preuves sont rares, et il faut attendre les années 1930 pour que de tels liens s'affichent de façon explicite.

L'exemple le plus connu est celui de Simon Sabiani, premier adjoint au maire de Marseille entre 1929 et 1935, et député des Bouches-du-Rhône jusqu'en 1936, année où il rejoint le PPF de Jacques Doriot, après avoir été successivement communiste, puis « socialiste-communiste ». Dans son entourage gravitent Paul Carbone et François Spirito, bien connus pour être des trafiquants faisant feu de tout bois. Paul Carbone est en effet signalé par le Bureau des narcotiques de Washington comme un redoutable trafiquant international⁵. Antoine et Barthélemy Guérini, dit Mémé, sont proches, dans les années 1930, de la SFIO, en particulier d'Henri Tasso, qui prend en 1935 la mairie aux sabianistes. Les Guérini commencent alors à investir, dans des bars et des établissements de nuit, les gains qu'ils ont amassés dans le trafic de prostitution. Après la guerre, ils gardent des relations cordiales avec les socialistes marseillais, Gaston Defferre et ses lieutenants, que Mémé Guérini a côtoyés dans la Résistance. Les sources locales témoignent que ce type de relations ne se limite ni aux figures les plus en vue du Milieu, ni à la seule ville de Marseille. Toulon et Nice paraissent également concernées.

Les relations entre hommes politiques et hommes du Milieu sont informelles et apparentées à des échanges de services. Employés comme agents électoraux, ces derniers participent au service d'ordre dans les meetings ou les manifestations, ils stationnent dans les bureaux de vote – en orchestrant parfois les fraudes –, ils contribuent éventuellement au financement des campagnes. Les politiques, de leur côté, peuvent offrir un accès à leur carnet d'adresses, apporter une forme de reconnaissance sociale, et proposer leur protection face aux institutions répressives locales. Mis en situation de devenir les médiateurs de cette protection, les agents

5. Jacques Follorou, Vincent Nouzille, *Les Parrains corses. Leur histoire, leurs réseaux, leurs protections*, Fayard, 2004, p. 24.

électoraux voient leur position renforcée dans les milieux criminels. Ce système s'accorde assez bien au mode de régulation politique traditionnel qui domine encore à Marseille au début des années 1930. Fondé sur des réseaux clientélares interclassistes et sur une proximité sociale importante entre les élus et leur base, il s'ancre dans les quartiers historiques proches de la mairie, du port et des principaux espaces interlopes. Seul le Parti communiste semble s'être tenu à l'écart, dans les années 1930 et après la guerre, en tout cas à Marseille, de telles accointances, proposant, à l'inverse, un programme politique fondé sur la lutte des classes⁶. Du reste, à Marseille comme ailleurs, les acteurs du crime organisé contemporain sont généralement enclins à préférer les partis d'ordre, qui s'accordent mieux à leur recherche de profits durables.

22

Aborder la notion de crime organisé sous l'angle du politique conduit à réinstaurer une rupture entre l'économie prédatrice héritée des temps modernes et l'économie criminelle transactionnelle contemporaine. Rares sont en effet les voleurs qui peuvent approcher des politiques. Leur activité transgresse des valeurs fondamentales, telles que la propriété privée et l'intégrité de la personne. Elle est soumise à une répression substantielle, d'abord parce qu'elle produit des victimes et des dépôts de plaintes courants, ensuite parce qu'elle engendre peur et insécurité, enfin parce qu'elle fait l'objet d'une caractérisation pénale relativement efficace. Les voleurs récidivistes risquent, en outre, des peines importantes s'ils ne commettent pas de menus larcins – donc, dès qu'ils cherchent à augmenter leurs gains. Souffrant d'une stigmatisation sociale et pénale forte et peinant à s'enrichir comme à s'élever socialement, les voleurs ont rarement la possibilité d'offrir leurs services à des hommes politiques et de bénéficier de leur protection. Ces derniers ne frayent généralement pas, en effet, avec la marginalité du vol.

Il en va différemment des trafiquants. Ils interagissent avec des individus qui sont leurs clients, avant d'être leurs victimes, et qui n'ont pas nécessairement intérêt, de ce fait, à les dénoncer. Même si la pénalisation des trafics s'accroît à partir des années 1880, les peines encourues et la répression restent faibles en regard de ce que risquent les voleurs. Par ailleurs, les trafics font l'objet d'une caractérisation pénale moins opérationnelle et d'une demande sociale plus molle. Jusqu'aux années 1970, la

6. David A. Levy, « From clientelism to communism: the Marseille working class and the Popular Front », in Martin S. Alexander et Helen Graham, *The French and Spanish Popular Fronts: Comparative Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 201-212.

drogue n'a rien d'un enjeu de santé publique nationale. Sa consommation reste limitée à des milieux étroits et marginaux, ceux de la prostitution, de la fête ou des coloniaux. De là il découle non seulement que la longévité et l'enrichissement sont du côté des trafics, mais encore que leurs praticiens peuvent se réclamer du petit commerce ou du négoce – Paul Carbone se déclare représentant de commerce –, tandis que les voleurs demeurent arrimés au monde ouvrier. Ils représentent, pour les hommes politiques, des fréquentations plus présentables.

Dans les années 1950-1960, des relations entre des trafiquants et des hommes politiques persistent, généralement expliquées par des liens clandestins établis dans les réseaux de résistants. Après la guerre, les frères Guérini s'imposent sur un milieu marseillais renouvelé, et subsistent deux décennies sans être jamais véritablement inquiétés. Ils conservent des relations cordiales avec Gaston Defferre, auquel ils fournissent par exemple des gardes du corps lorsque l'OAS le menace de mort. Ces relations se font toutefois plus discrètes, Defferre niant notamment connaître Mémé Guérini, et elles tendent à se distendre encore, d'après Michel Péraldi et Michel Samson, dans les années 1970-1980, sous le coup de différents facteurs : la distance sociale entre les trafiquants et les élus s'accroît, la violence des luttes politiques s'atténue, l'image des trafiquants se dégrade, notamment en matière de stupéfiants⁷. Paola Monzini souligne de son côté qu'elles ont, pour les acteurs criminels, moins de valeur, les protections locales perdant en efficacité face à des trafics devenus, pour l'essentiel, internationaux⁸.

23

POUVOIRS PUBLICS ET CRIME ORGANISÉ (1940-1970)

Dès les années 1930, il est manifeste que des trafiquants disposent de réseaux de relations qui transcendent l'échelle locale. C'est en particulier le cas de Paul Carbone. On le dit proche, à Paris, du préfet de police Chiappe. Par l'intermédiaire de Gaëtan Lherbon de Lussatz, un chevalier d'industrie monégasque, agent électoral dans la capitale, il a probablement ses entrées dans certains milieux politiques parisiens. Une telle extension du réseau relationnel est caractéristique de trafiquants qui implantent leurs activités sur plusieurs sites. Dans les années 1930, elle

7. Michel Péraldi et Michel Samson, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, La Découverte, 2005, p. 167.

8. Paola Monzini, *Gruppi criminali a Napoli e a Marsiglia. La delinquenza organizzata nella storia di due città (1820-1990)*, Rome, Donzelli, 1999, p. 49.

concerne particulièrement ceux d'origine corse, qui prennent le contrôle des établissements et de la prostitution à Pigalle. S'ils ont assuré leurs arrières dans le Midi, notamment à Marseille ou Toulon, ils accroissent leur capacité à nouer des relations et la nécessité de le faire. Mais si ces protections échappent à la seule échelle locale, elles n'atteignent pas véritablement le haut niveau de l'État. On pourrait les considérer plutôt comme un enrichissement de connexions interpersonnelles.

24 Les années 1940-1945 voient, en revanche, la frontière s'estomper entre les pouvoirs publics et les milieux criminels. Pour la première fois, des représentants du pouvoir rencontrent des voleurs et des trafiquants sur le terrain de la défense de l'ordre – qu'il s'agisse de celui de l'occupant, de celui de Vichy ou de celui de la France libre –, et trouvent un terrain d'entente profitable aux deux parties. À Paris, comme à Marseille, les truands qui se mettent au service de la Collaboration s'occupent des basses besognes, notamment de la torture et de la réquisition des biens juifs. Ils bénéficient en retour d'une liberté de mouvement et d'une impunité propices à leurs trafics, que le contexte particulier permet de diversifier (racket des suspects, marché noir, par exemple). Ceux qui coopèrent avec les résistants cachent des individus recherchés et peuvent aussi fournir, par exemple, de faux papiers, participer à des opérations de sabotage, puis à la Libération. Leurs pratiques et leur savoir-faire clandestins en font des recrues ou des partenaires de choix. Si certains ont pu agir gratuitement, par patriotisme ou pour s'acheter une conduite, il est probable que ces services aient souvent été monnayés.

Longtemps, on a décrit de façon schématique le devenir du Milieu français durant cette période, en invoquant un clivage strict entre les partisans de la collaboration et ceux de la Résistance. Le tableau qui ressort des récentes publications est plus nuancé. Peu de trafiquants paraissent avoir été acquis de façon irréversible à l'un des deux camps, comme s'y être engagés par idéologie. L'opportunisme et le hasard des alliances antérieures semblent avoir joué un rôle important dans les trajectoires des uns et des autres. Ainsi, à Marseille, Paul Carbone et François Spirito se rangent plutôt du côté de la Collaboration, derrière Simon Sabiani, quoique Marie Paoleschi, témoin de l'époque, ait mentionné quelque réticence de la part de Carbone⁹. Les Guérini semblent avoir joué un jeu plus trouble, mais plus habile. Antoine Guérini reçoit les soldats et les officiers allemands dans ses établissements tout en rendant de discrets services à la Résistance, avant de la rallier officiellement sur le tard, et

9. Marie Paoleschi, *Le Milieu et Moi*, récit recueilli par Jean Bazal, Fanval, 1987, p. 134.

Mémé Guérini semble avoir été, aux côtés des résistants socialistes, un partisan de la première heure.

Le moment du second conflit mondial marque une rupture dans l'histoire des milieux criminels français. À la Libération, ceux qui ont côtoyé les réseaux résistants se trouvent en position favorable. Ils ont gagné une légitimité sociale et des relations précieuses dans les milieux gaullistes et socialistes – pas plus qu'avant guerre, ils n'ont frayed avec les communistes. Par ailleurs, les pouvoirs publics leur ont délégué une partie de la violence légitime, inaugurant des pratiques qui perdurent après la guerre dans la clandestinité. Les liens occultes entre l'élite du Milieu français et les pouvoirs publics, dans les années 1950-1970, ont fait l'objet de publications diverses, quoiqu'ils n'aient pas encore trouvé leur historien académique. On sait ainsi que des membres du Milieu participent, en 1947, puis dans les années 1950, à des opérations anti-communistes. C'est le cas, à Marseille, des Guérini, qui auraient soutenu Force ouvrière sur les quais, dans son effort pour endiguer l'influence de la CGT, avec l'aval discret de la CIA et de Jules Moch, alors ministre de l'Intérieur. Ils s'attirent ainsi les bonnes grâces des partisans de l'ordre. D'autres collaborent avec les services secrets français dans les conflits coloniaux. Ils sont mêlés à des opérations visant l'élimination de leaders indépendantistes puis, pendant la guerre d'Algérie, à la lutte secrète menée contre l'OAS. Enfin, il est avéré que des repris de justice et des interdits de séjour sont présents parmi les militants du SAC, le service d'ordre du parti gaulliste. Par ces collaborations, les truands visent la protection de leurs activités illicites.

25

Ces connivences paraissent d'autant plus utiles que les trafics s'organisent désormais à des échelles supra-locales, et que leur répression peut même prendre un tour international. C'est le cas pour le commerce des stupéfiants entre l'Orient et l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire de la France – la *French* ou *Corsican Connection*. Les autorités américaines estiment d'ailleurs que l'implication insuffisante de l'État gaulliste dans la lutte contre ce trafic est liée en partie aux protections dont certains trafiquants semblent bénéficier en haut lieu. Toutefois, d'autres facteurs doivent être pris en compte, tels que la discrétion, en France, de la consommation de drogue jusqu'à la fin des années 1960, la présence d'enjeux plus importants, comme le conflit algérien jusqu'en 1962 et l'indépendance affichée vis-à-vis des États-Unis.

L'étude historique du crime organisé, et notamment de sa dynamique politique, révèle que, à l'inverse du banditisme d'Ancien Régime, les réseaux criminels les plus puissants du xx^e siècle se distinguent par les relations de connivence et d'échanges de services qu'ils parviennent à nouer avec les milieux politiques. Si ces liens sont essentiellement observables au niveau local dans l'entre-deux-guerres, ils prennent une envergure nationale dans le second xx^e siècle. On notera toutefois qu'ils sont nettement moins assumés et plus clandestins qu'ils n'étaient avant la guerre. D'après les spécialistes du second xx^e siècle, ces accointances locales, ou supra-locales, semblent se dissiper à partir des années 1970, avec la fin de l'État gaulliste et de la génération issue de la Résistance, du côté du personnel politique comme des truands. L'arrestation et le procès de Barthélemy Guérini et de ses frères, peu après l'assassinat d'Antoine en 1967, suggèrent par ailleurs que les protections du clan ont cessé d'agir lorsque la suprématie de ce dernier a été vivement mise en cause dans les milieux interlopes. Les relations entre trafiquants et politiques semblent ainsi déterminées par la reconnaissance dont les premiers jouissent dans ces milieux. Sont notables, en outre, les tentatives de reprise en main du SAC dans les années 1970, puis sa dissolution en 1982, après l'affaire de la tuerie d'Auriol – l'assassinat d'un de ses responsables locaux et de sa famille par plusieurs membres de ladite organisation. Ces réactions ne signifient évidemment pas la fin de toute forme de compromission politique. Elles indiquent cependant que le crime organisé français n'est pas aussi puissant qu'il peut l'être dans d'autres pays, dans la mesure où l'État paraît garder la maîtrise de la violence légitime, même s'il l'a temporairement et partiellement déléguée, de façon clandestine, à des truands. À la différence, par exemple, de l'État italien, il n'a pas à faire face à des organisations mafieuses puissantes, dont le pouvoir se fonde sur le contrôle de territoires donnés et sur une infiltration progressive dans l'économie légale, en sus de l'économie parallèle, en dehors de la Corse et de la Côte d'Azur, où l'on ne peut ignorer l'existence de véritables « dérives mafieuses ».

BIBLIOGRAPHIE

Grégory Auda, *Les Belles Années du « milieu », 1940-1944. Le grand banditisme dans la machine répressive allemande en France*, Éditions Michalon, 2002.

Jean-Louis Briquet et Gilles Favarel-Garrigues (dir.), *Milieus criminels et Pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'État*, Karthala, 2008.

Igor Charras, « Genèse et évolution de la législation relative aux stupéfiants sous la Troisième République », *Déviance et Société*, 1998, vol. 22, n° 4, p. 367-387.

Philippe Chassaing, « Criminalité et mythologies urbaines, France / Grande-Bretagne / États-Unis, 1880-1914 », dans Alain Cabantous (dir.), *Mythologies urbaines. Les villes entre histoire et imaginaire*, PUR, 2004, p. 205-217.

Alain Corbin, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle*, Aubier Montaigne, 1978, rééd. Champs-Flammarion, 1982.

Alfred McCoy, *Marseille sur Héroïne. Les beaux jours de la French Connection (1945-1975)*, L'Esprit frappeur, 1999 [extrait de *La Politique de l'héroïne en Asie du Sud-Est*, Flammarion, 1980 – *The Politics of Heroin in Southeast Asia*, 1972].

27

R É S U M É

Les milieux criminels du XIX^e siècle héritent des temps modernes un rapport au politique essentiellement conflictuel. Toutefois, entre 1900 et 1960, émergent des relations de connivence, à l'échelle locale puis étatique. Cette interpénétration des sphères criminelles et politiques caractérise le crime organisé hexagonal communément dénommé « Milieu ». On présente ici cette évolution à partir du cas marseillais, non sans considérer de plus vastes horizons.